



AVIS DE PUBLICITE – appel à concurrence

Installation de food-trucks

 DATE DE DEPOT DE L'AVIS DE PUBLICITE : 01 / 07 / 2023
 DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 30 / 09 / 2023

1- COLLECTIVITE PROPRIETAIRE DU DOMAINE

La commune de Baisieux,
Mairie au 707 rue de la Mairie,
59 780 BAISIEUX
03.20.19.63.63
cadredevie@mairie-baisieux.fr

2- OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la sélection d'un candidat en vue de la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'une activité de restauration ambulante de type « food-truck ».

3- MODE DE PASSATION

Appel à concurrence préalable à une autorisation d'occupation du domaine public ¹.

L'avis de publicité est effectué sur le site internet de la Ville <https://www.mairie-baisieux.fr/march%C3%A9s-publics> et parution d'un avis sur le site : <https://marchespublics596280.fr>

4- EMPLACEMENT ET DUREE

Selon arrêté municipal, l'activité se déroulera place du Général de Gaulle. La localisation étant susceptible d'évoluer, l'information sera actée par un nouvel arrêté municipal.

L'occupation est conclue au trimestre. Elle peut être renouvelée avec accord des deux parties et l'acquittement en amont de la redevance.

L'accord est conclu pour une durée maximum d'une année sans qu'une remise en concurrence ne soit effectuée.

¹ En application de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

5- REDEVANCE

En contrepartie, le commerçant devra s'acquitter d'une redevance fixée par le conseil municipal².
A savoir : 0.80 € par mètre linéaire et par jour d'occupation. + 1 € par jour pour l'électricité.

6- CONTENU DU DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE

- Le présent avis de publicité
- Le dossier de candidature
- Les conditions d'exploitation

Le dossier est disponible gratuitement sur le site de la mairie ou sur la plateforme de marchés publics, précités en article 3.
Le candidat devra déposer par mail : cadredevie@mairie-baisieux.fr ou à l'accueil de la mairie : **le dossier de candidature rempli, daté et signé.**

Il devra être accompagné de pièces :

- Une copie de votre pièce d'identité, recto / verso
- Tout document attestant de votre situation professionnelle
- Une attestation d'assurance

Et accompagné des informations suivantes :

- Les autres lieux de vente fréquentés en indiquant la ville concernée ou expérience professionnelle en restauration
- Toutes informations **permettant** d'apprécier les critères d'évaluation en point 10 :
 - o Photos et/ou plans de l'infrastructure de vente permettant d'apprécier ses dimensions et ses qualités esthétiques ;
 - o Une explication de maximum 300 mots expliquant le concept proposé par le commerçant : détail des produits et menus proposés, en y intégrant les prix, et en indiquant les fournisseurs choisis, actions de communications envisagées, actions mises en œuvre dans une démarche de développement durable ...

7- VISITE DE SITE

Les candidats pourront préalablement demander une visite du lieu d'installation.
Sur rdv : cadredevie@mairie-baisieux.fr

8- QUESTIONS DES CANDIDATS

Si vous souhaitez obtenir des précisions ou des renseignements complémentaires, il vous suffit de poser votre / vos question (s) par mail : cadredevie@mairie-baisieux.fr

La date limite pour poser votre question figure en page 1 de ce document. 📅

9- ASSURANCES

L'attestation demandée en article 6 devra couvrir de manière suffisante toute responsabilité envers un tiers à l'occasion de dommages corporels, matériels et immatériels pouvant intervenir en sa qualité d'occupant.

² En application de la délibération 2023.02.05 et son annexe, du Conseil Municipal du 09 février 2023

10- CRITERE D'ATTRIBUTION

L'attribution se fera en fonction de la qualité du projet d'exploitation :

- Qualité des produits ;
- Types de produits utilisés ;
- Offre et gamme de prix accessible et adaptée ;
- Aspect général du commerce.

Le barème de notation est le suivant :

- très satisfaisant : 10 points
- satisfaisant : 8 points
- moyen : 6 points
- insuffisant : 2 points
- absence d'information : 0 points

Possibilité d'un bonus pour les labels qualité, produits issus de l'agriculture biologique, circuit court, mobilité écologique valorisés par le candidat : 4 points

11- NEGOCIATION

La Ville se réserve le droit de procéder à une phase de négociation de l'offre avant attribution du permis de stationnement.

12- PROCEDURE DE RECOURS

Tribunal Administratif de LILLE
Rue Geoffroy Saint Hilaire
CS 62039
59 014 Lille CEDEX
Téléphone : 03.59.54.23.42
Mail : greffe.ta-lille@juradm.fr

13- RGPD

Au regard du Règlement général sur la protection des données³, les informations recueillies dans ce formulaire sont collectées par la mairie de Baisieux, dans le strict cadre de la gestion des demandes d'autorisation de vente sur le marché de plein air de la ville.

Ces données font l'objet d'un traitement informatique.

Les données recueillies au titre de ce présent formulaire sont destinées aux agents municipaux du service achats désignés pour la gestion de ce traitement. Elles sont conservées pendant 1 an à compter du dépôt.

Vous disposez, sur les données collectées au titre du présent formulaire, d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition et d'un droit d'effacement.

³ RGPD du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données de votre commune par mail à dpd-mutualises@lillemetropole.fr ou par voie postale à l'adresse suivante :

Métropole Européenne de Lille
Direction MODOP
Service « Données- RGPD mutualisé »
2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 LILLE CEDEX

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.